

01.04.2025
Certifié conforme à l'original

OUVEZE PAYRE ENERGIES S.A.S.

Société par Actions Simplifiée à capital variable de minimum 50 000 €

Siège social : Scop SOL7 Energies, 445 avenue Marc Seguin, 07000 Privas

793.410.176 RCS AUBENAS

SAS

Ouvéze Payre Energies

RCS 793 410 176 Aubenas

ZI - Le Lac - 07000 PRIVAS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et vingt-huit février à 18 heures,

Les actionnaires de la société OUVÉZE PAYRE ENERGIES, société par actions simplifiée à capital variable de minimum 50 000 €, société à gouvernance coopérative dont le siège est situé à Sol7 Energies, 445 avenue Marc Seguin, 07000 PRIVAS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans une salle municipale de la commune de PRIVAS (07000), sur convocation régulière du collège de gestion adressée par courriel le 12 février 2023 à 10h50.

L'assemblée est présidée par M. Yves de BRESSY, président de la société, et le secrétariat est assuré par M. Eric MONNIER.

M. Franck CROIZET et M. Franck MICHALON, actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le Président constate, grâce à la feuille de présence, que le nombre d'actionnaires présents et représentés atteint 45 sur un total de 90 actionnaires, soit 50%. Le Président remercie tous les participants pour leur présence ainsi que toutes les personnes ayant envoyé un pouvoir.

Il déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise, le quorum d'un tiers étant atteint.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de l'assemblée :

- La lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- Les statuts de la société,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ordinaire,
- Le registre des Assemblées Générales,
- Les documents comptables concernant l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- Le rapport de gestion du collège de gestion.

Le Président indique que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée ont été transmis aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

CB

En préambule, le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels
2. La proposition d'augmenter la prime d'émission de 5% et d'augmenter le capital
3. Le renouvellement des membres du collège de gestion
4. La présentation des Apéros solaires
5. La présentation des perspectives pour 2023-2024

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux actionnaires d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale de l'exercice précédent. Ce dernier ne fait l'objet d'aucun commentaire des actionnaires qui l'approuvent.

En préambule à cet ordre du jour, Yves de Bressy annonce qu'il se retire de la présidence de la Société, comme exposé dans le rapport moral. Cette annonce est l'occasion de faire le bilan des six années passées dans cette fonction, et du développement important de la Société. Yves de Bressy ne démissionne pas de son mandat au sein du Collège de gestion où il poursuivra les tâches de gestion et d'exploitation du parc productif.

1. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

Lecture est ensuite donnée par le Président du rapport de gestion du Collège de gestion, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal. Le Président détaille la situation des centrales solaires actuellement en exploitation ainsi que la production d'énergie de la société.

Nous avons 15 centrales en exploitation qui fonctionnent bien. Du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, les centrales d'OPE ont produit 623 376 kWh, en hausse de 22,34%, pour un chiffre d'affaires global de 83 739 €, en croissance de 20 %. Depuis le début de son activité, OPE a produit 1 690 341 kWh.

Cet exercice a vu un ensoleillement très contrasté entre les mois d'hiver, de printemps et d'été, et nous avons encore à déplorer plusieurs dysfonctionnements / arrêts de production sur quelques-unes de nos installations : dépose et réparation des onduleurs d'OPE 5 et 8, coupures sur OPE 7 et 10 dues aux orages, intervention pour modification de l'installation sur OPE 9.

Afin de professionnaliser une partie de nos activités, nous avons maintenu l'emploi partagé avec Aurance Energies, mis à disposition par Coopawatt pendant un an.

M. Patrick GRANJON, trésorier d'OPE, indique qu'au 30 septembre 2022, le nombre d'actionnaires était de 86, dont 2 collectivités territoriales (la CAPCA et la mairie de Saint-Priest) et 6 personnes morales, pour 4 213 actions au taux nominal de 30 €, soit un capital nominal de 126 390 €.

On compte, au 30/09/2022, 2 nouveaux actionnaires : Sud Vivarhône Energies et M. Gaël MARCHAND.

Le total du bilan est de 676 269 €, avec un chiffre d'affaires de 83 739 € (+ 20 % par rapport à 2021) correspondant à la vente de notre production à EDF et ENERCOOP, ce qui a permis de dégager un résultat net comptable de 16 327 € (stable par rapport à 2021).

CB

2. La proposition d'augmenter la prime d'émission de 5% et d'augmenter le capital

M. Patrick GRANJON rappelle que nous avons créé la prime d'émission lors de l'Assemblée générale de l'an dernier pour un montant de 12 % de la valeur nominale des actions de 30 €, soit une valeur de 3,60 €.

Il rappelle que l'article 14 des statuts stipule que : « ... les associés ne peuvent exiger le remboursement de leurs actions avant un délai de trois (3) ans de détention, sauf décision de remboursement anticipé prise par le Collège de gestion. »

Le collège de gestion propose que la prime d'émission soit augmentée cette année de 5 %. Autrement dit, elle serait portée à 17 % de la valeur nominale (30 €), soit 5,10 €.

Le Trésorier indique que, si l'Assemblée générale approuve cette proposition, l'affectation du résultat de **16 324,75 €** se fera de la manière suivante :

- 10% au compte « réserve légale », soit **1 632,50 €**
- **7 041,90 €** au compte « prime d'émission »
- le solde au compte « report à nouveau », soit **7 650,35 €**.

Tableau détaillé de l'affectation du résultat net avant et après le vote

	Situation au 13/02/2023 (date de la convocation à l'AGO)	Affectation du résultat	Situation après vote de l'AGO
Réserve légale	3 609,39	1 632,50	5 241,89
Détail prime d'émission : 12% de 30€, soit 3,60€, votés lors de l'AG du 11 mars 2022 sur 4165 actions	14 994,00		
Correction : +34 actions souscrites entre le 30/09/2021 et le 11/03/2022 qui auraient dues être comptabilisées, soit 34 x 3,60€ =		122,40	
+414 actions nouvelles souscrites avec prime de 3,60 € reçues à ce jour depuis la dernière AG du 11/03/2022, soit 414 x 3,60€ =	1 490,40		
Nouvelle prime de 5% de 30€, soit 1,50€, proposée au vote de l'AG du 28/02/2023 sur 4613 actions souscrites au 13/02/2023		6 919,5	
Total prime d'émission	16 484,40	7041,90	23 526,30
Report à nouveau	11 194,71	7 650,35	18 845,06
		16 324,75	

Il précise que les chiffres présentés dans le rapport de gestion joint à la convocation de l'Assemblée générale ont été révisés depuis suite à la souscription de 350 actions par un nouvel associé. Cette souscription conduit à revoir à la hausse le montant de la prime d'émission proposée.

Le Trésorier analyse ensuite les difficultés de trésorerie rencontrées par la société. Au cours de l'exercice 2021-22, la société a connu plusieurs épisodes de trésorerie négative, notamment de juillet à septembre (-8 000 €). La situation s'est ensuite redressée grâce aux factures de vente d'électricité fin septembre. Pour éviter l'emprunt bancaire à un taux rédhibitoire de 10 % (< de 90 jours), nos collègues Evelyne Medves et Patrick Granjon ont prêté à la société 8 000 € (sans intérêt) pour une période de 3 mois.

Ensuite, nous avons mis en place, à compter de novembre 2022, un compte courant d'associé d'Aurance énergies qui a mis à notre disposition, pour 6 mois, 15 000 € (avec une rémunération symbolique de 0,5 %).

Pour faire face à nos problèmes de trésorerie récurrents, liés à l'augmentation importante des investissements, le collège de gestion propose un renforcement de nos fonds propres en se donnant pour objectif une augmentation de capital de 30 000 € au moins d'une part et, d'autre part, une rémunération de comptes courants d'associés à 3 % pour être plus attractifs.

3. Le renouvellement des membres du collège de gestion

Le collège de gestion doit être renouvelé par tiers chaque année, afin que le plus grand nombre d'actionnaires puissent y participer et d'éviter que son contrôle soit détourné pour des fins personnelles. Un membre peut effectuer plusieurs mandats de trois ans mais doit recevoir l'approbation de l'assemblée générale. De même, sur proposition du collège, les nouveaux membres sont nommés par l'assemblée générale après s'être présenté(e)s.

M. Patrick GRANJON, Trésorier, est candidat pour le renouvellement de son mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée générale de 2026.

M. Max LAUZIARD qui travaillait à la Compagnie Nationale du Rhône, peut mettre ses compétences en électricité à disposition de la société. Il propose sa candidature au collège de gestion.

M. Jean-Pierre LADREYT, Maire de Freyssenet, sera, en tant que conseil communautaire délégué, le représentant de la CAPCA, notre principal actionnaire. Il ne souhaite pas siéger au Collège de gestion compte-tenu de ses nombreuses attributions mais s'engage à aider OPE dans le projet d'autoconsommation collective de la Zone du Lac. En tant qu'ancien chef d'entreprise, il pourra apporter ses réseaux professionnels.

4. La présentation des Apéros solaires

M. Bruno ROBIN fait un bilan des apéros solaires organisés en 2022 et 2023 :

- le 1^{er} Apéro, le 22-09-2022, sur les kits photovoltaïques a donné lieu à une présentation par le président de Solarcoop, une société citoyenne qui fabrique des kits à monter soi-même. 35 personnes y ont assisté. A l'issue de cette soirée, 5 kits ont été achetés, soit

13 panneaux pour une puissance totale de 4,875 kWc. Une livraison groupée est prévue la semaine prochaine.

- le 2ème Apéro, le 12-01-2023, sur les chauffe-eau solaires thermiques a donné lieu à une présentation par le fondateur des Ateliers verts du solaire, une association qui milite pour le développement des installations solaires. 20 personnes y ont participé. Une suite pourrait être envisagée par l'organisation d'une formation pour réaliser sa propre installation de chauffe-eau solaire et un achat groupé du matériel.

Les différentes thématiques pour de futurs Apéros solaires sont ensuite présentées :

- Les installations photovoltaïques avec revente du surplus : Conseils et retour d'expériences sur des installations de 6 à 9 kWc pour de l'autoconsommation et revente du surplus. Quelle puissance installer ? Quel temps de retour sur investissement...
- Améliorer la performance énergétique de son logement : Que faire pour réduire les déperditions thermiques de son logement ?
- Adopter le chauffage au bois : panorama des solutions et architectures possibles, différents types de combustible (bûches, déchets, granulés...); connaissance des acteurs du domaine.
- Les kits photovoltaïques, retour sur expérience : les kits mis en place dans les prochaines semaines pourront être présentés aux personnes intéressées.

Un vote sur l'intérêt de ces quatre thématiques est fait qui donne les résultats favorables suivants :

- Kits photovoltaïques : 10 voix
- Performance énergétique : 9 voix
- Chauffage au bois : 9 voix
- Installation PV avec vente du surplus : 6 voix

5. La présentation des perspectives pour 2022-2023

Nouveaux projets

En 2022, nous avons déployé de grands efforts pour une centrale de 385 kWc à La Voulte en réponse à une Appel à Manifestation d'Intérêt de la CAPCA. Notre proposition reconnue comme d'excellente qualité n'a toutefois pas été retenue par les élus en raison du montant plus élevé de la redevance offerte par le concurrent qui étant lui-même distributeur d'électricité peut vendre la production à un prix du kWh beaucoup plus élevé que celui qui est prévu dans le cadre de l'Obligation d'Achat avec EDF.

La société fait le constat que sans la subvention à l'investissement et avec le prix actuel d'achat de l'électricité via EDF OA, seules les installations de 36 kWc sans surcoût et les 100 kWc sont viables économiquement.

Les installations au-dessus de 100 kWc sont les plus rentables mais nous entrons alors en concurrence avec des entreprises beaucoup plus agressives commercialement.

Les autres perspectives

Le Collège de gestion propose d'axer sa stratégie de développement sur l'autoconsommation collective. Il s'agit de fourniture d'électricité d'un ou plusieurs producteurs à un ou plusieurs consommateurs finals liés entre eux au sein d'une personne morale organisatrice (PMO).

Le collège de gestion pourrait regrouper la production sur les toits des entreprises Lexom et JLD et de l'extension Habozit (soit au total 99 kWc environ) dans le cadre d'une telle opération.

Les consommateurs seraient potentiellement les commerces et installations industrielles ayant des chambres froides ou des machines fonctionnant toute l'année et diurnes comme la boulangerie Marie Blachère, la boucherie Solignac, Provenc'Halles...

Pour les trois projets mentionnés ci-dessus, nous pourrions bénéficier du reliquat de subvention régionale (soit 80 000 €) avec OPE comme « tiers investisseur » sous réserve d'un engagement de ne pas signer de contrat d'Obligation d'Achat.

Le Collège de gestion lance un appel auprès des actionnaires pour identifier les industriels et commerçants de la zone du Lac susceptibles d'être intéressés par la location de toits ou la consommation d'électricité produite par les installations situées à moins de 2 km.

Pour ces différents investissements, le Collège de gestion propose, par souci de simplicité, la reconduction du montant total de 600 000 € déjà décidé l'an dernier.

Professionnalisation

Pour commencer, M. Bruno Robin rappelle le dispositif expérimental d'emploi partagé de M. Cédric Vinatier avec Aurance Energies, supporté par Coopawatt. M. Cédric Vinatier a apporté une méthodologie, ses connaissances techniques et administratives, des études et des calculs dans le montage des dossiers, ainsi qu'une relation de conseil du fait de son retour d'expérience. Il convient de noter qu'une partie du coût est amortie dans le cadre de l'investissement des nouveaux projets. Tout n'est donc pas à la charge des frais d'exploitation.

La mission de M. Cédric Vinatier s'est terminée le 30 décembre 2022 et ne peut être renouvelée au-delà des 18 mois. La question se pose pour après. Le bénévolat ne permet pas de faire face à l'augmentation des tâches de développement (notamment pour les projets d'autoconsommation) et pour la gestion des installations existantes.

Le Collège de gestion souhaite disposer, à nouveau, d'un budget annuel maximal de 10 000 € pour faire appel à un/des professionnels pour développer l'opération d'autoconsommation collective que la société souhaite lancer et pour assurer les tâches de suivi et maintenance des 15 installations existantes.

VOTE DES RESOLUTIONS

Résolution 1. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

L'assemblée générale approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du collège de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Voix pour : 45 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2. Capital social variable

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes clos le 30 septembre 2022, valide le montant du capital social de 126 390 euros, soit 4 213 actions de 30 €.

Voix pour : 45 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 3. Prime d'émission

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, augmente la valeur de la prime d'émission de 5% sur le montant de l'action nominale de 30 €, soit 1,5 € par action.

Avec les 12% votés l'an dernier pour permettre un rattrapage dans la valorisation de la société, la valeur de la prime d'émission totaliserait donc 17% de 30 €, soit 5,10 € par action.

Voix pour : 45 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4. Affectation du résultat

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes clos le 30 septembre 2022 faisaient apparaître un résultat net positif de 16 325 €, approuve la proposition du collège de gestion d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 10% au compte « réserve légale », soit 1 632,50 €
- 7 041,90 € au compte « prime d'émission »
- le solde au compte « report à nouveau », soit 7 650,35 €.

Après affectation, le report à nouveau positif s'élève désormais à 18 845,06 €, la réserve légale à 5 241,89 €, et le compte prime d'émission à 23 526,30 €.

Voix pour : 45 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 5. Amélioration de la trésorerie

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve l'objectif d'augmentation du capital de 30 000 € et la rémunération des apports en comptes courants à hauteur de 3 %.

Voix pour : 45 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 6. Nomination au collège de gestion

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve la nomination au collège de gestion de M. Max LAUZIARD, résidant 275 chemin des Archilets à Saint-Symphorien sous Chomérac. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée

43

Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Voix pour : 45 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 7. Renouvellement de mandat

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le renouvellement du mandat de M. Patrick GRANJON, résidant Gouvernas Est à Saint-Priest. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Voix pour : 44 contre : 0 abstentions : 1

La résolution est adoptée à la majorité.

Résolution 8. Projets d'installations à venir

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, autorise le collège de gestion à entreprendre les études en vue de la réalisation de nouveaux projets de production d'énergies renouvelables et notamment d'autoconsommation individuelle et collective pour un montant d'investissement maximal de 600 000 €, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements.

Voix pour : 45 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 9. Professionnalisation

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, autorise le collège de gestion à consacrer un budget annuel maximal de 10 000 € pour faire appel si besoin à un professionnel pour assurer les tâches liées au développement de projets d'autoconsommation collective et au suivi des installations en exploitation.

Voix pour : 45 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 10. Pouvoir

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions précédentes.

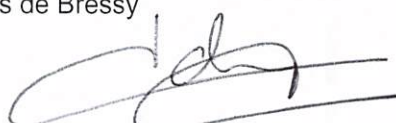
Voix pour : 45 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par :

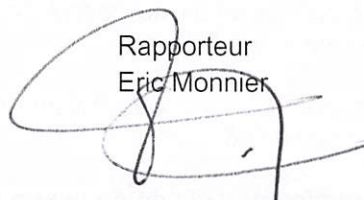
Le Président
Yves de Bressy



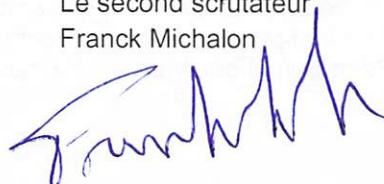
Le Premier scrutateur
Franck Croizet



Rapporteur
Eric Monnier



Le second scrutateur
Franck Michalon



CB